

03 FEV
16Mots clés: **Handicap, Handicap et emploi, Idées reçues, sensibilisation***Innovations* 0 commentaires

Duoday: une initiative qui brise les préjugés sur le handicap!

Talentéo porte aujourd'hui un coup de projecteur sur une belle initiative: le Duoday organisé par l'ESAT Agnelis. Cet événement propose à deux travailleurs, l'un en situation de handicap et l'autre « valide », de collaborer le temps d'une journée. Un beau pied de nez au handicap que nous présente Stéphane Cornuault!



Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre projet?

Je m'appelle Stéphane Cornuault. Je suis directeur de l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) Agnelis. Cet établissement agenais est **agréé pour accueillir 150 personnes** en situation de handicap mental ou psychique.

Notre projet, **Duoday**, part de constats simples: la nécessité de **« casser » les représentations du handicap que peuvent avoir des employeurs** et la volonté d'assurer une meilleure « perméabilité » entre le milieu ordinaire et le milieu protégé. Aussi, nous proposons aux entreprises, collectivités ou associations du département de **former un duo à l'occasion d'une journée** entre un salarié et une personne accueillie en ESAT. Cette expérience prend la forme d'un stage.

Ce concept existe déjà en Irlande et en Belgique. Le date retenue, à savoir **le 24 mars 2016**, est la même pour la France et la Belgique.

Comment sont sélectionnées les entreprises participantes?

Il n'y a **aucune sélection à part la dangerosité d'un travail**. Après une campagne de communication, entreprises ou collectivités envoient des profils de poste sur **notre site internet** et nous nous chargeons de former les duos avec les personnes adéquates.

Quels sont les commentaires qui ont fait suite aux précédentes éditions de cette expérience?

Nous sommes financés sur 3 ans par l'ARS Aquitaine pour réaliser cette opération sur le Lot-et-Garonne mais **2016 est notre toute première édition**. Nous effectuerons un bilan complet courant mai. A l'heure actuelle, nous avons **une trentaine d'entreprises ou collectivités** qui ont proposées une cinquantaine de postes.

En Belgique, ils ont démarré en 2013 en Wallonie uniquement avec une cinquantaine de duos formés. En 2015, ils l'étendaient à toute la Belgique avec plus d'une centaine de duos. Lors de l'édition 2014, pour laquelle ils nous ont fourni le bilan, **5 entreprises signalent avoir proposé un stage plus long** aux candidats et 4 d'entre elles gardent la candidature du stagiaire dans une réserve de recrutement.

Sur les 48 entreprises participantes, **14 n'avaient jamais intégré de personnes en situation de handicap** (même dans le cadre du Duoday). L'objectif premier d'**interpellation de nouvelles structures** a donc été atteint pour 1/4 des entreprises participantes.

Quelles sont les opportunités professionnelles possibles pour les personnes en situation de handicap vivant cette expérience?

Elles sont diverses et pouvons déjà les toucher du doigt. Entreprises et collectivités peuvent **solliciter des stages plus longs voir des contrats de mise à disposition**: un travail en autonomie dans l'entreprise sans la présence d'un professionnel de l'ESAT Agnelis. A moyen terme, nous pouvons espérer des embauches.

Fin janvier 2011, **2 entreprises ont souhaité accélérer le processus**: une personne en situation de handicap est déjà mise à disposition et une autre doit faire une prestation sur 2 mois à partir de mars 2011.

Quel message souhaitez-vous passer à nos lecteurs en situation de handicap?

Soyez toujours confiants et **fiers de vos compétences et de vos aptitudes** car elles sont réelles. Vous pouvez apporter beaucoup de richesse et de valeurs au sein d'un collectif de travail, c'est ce qui fait votre force.



A lire également:

[Sport2Job 2011: c'est parti](#)

[Handicap et emploi: ne négligez pas les forums](#)

[5 applications mobiles au service du handicap invisible](#)

[Travailler avec un\(e\) collègue atteint\(e\) de trisomie 21](#)

Que pensez-vous de cette initiative? Donnez nous vos impressions dans les commentaires!

© 2011 Talentéo. Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.